

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 mars 2024

Date de l'annonce publique : 15/03/2024

Date de la convocation des conseillers : 15/03/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-03-25 - 2.16
Point de l'ordre du jour		2.16
Objet		Acte notarié - Echange (emprises sises à Bivange, route de Luxembourg)

Le conseil communal,

Vu l'acte n° 24899 du 31 janvier 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Madame Nancy Marie FOLSCHETTE et Monsieur Jean Nicolas FOLSCHETTE :

Echange de parcelles de terrain sises à Bivange, route de Luxembourg

- A. Cession par Madame Nancy Marie FOLSCHETTE et Monsieur Jean Nicolas FOLSCHETTE de trois places voiries sises à Bivange, route de Luxembourg, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :
- Numéro 865/2860, lieu-dit: "route de Luxembourg", place voirie, contenant 02 centiares ;
 - Numéro 865/2862, même lieu-dit, place voirie, contenant 06 centiares ;
 - Numéro 865/2864, même lieu-dit, place voirie, contenant 77 centiares ;
- B. Cession par la Commune de deux places sises à Bivange, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :
- Numéro 865/2858, lieu-dit « route de Luxembourg », place, contenant 10 centiares ;
 - Numéro 865/2859, même lieu-dit, place, contenant 05 centiares.

Considérant que cet échange est effectué dans un but d'utilité publique, à savoir la régularisation de la situation foncière de la voirie ;

Considérant que pour égaliser les biens échangés l'administration communale doit payer une soulte de 700,00 euros ;

Considérant que cette opération est comptabilisée comme suit au budget communal :

article 1/650/261100/99001	150,00 €
article 4/650/221100/99001	850,00 €

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 24603 du 14 décembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à un échange de parcelles sises à Bivange, route de Luxembourg.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 25 mars 2024

Référence

CC.2024-03-25 - 2.16

Point

2.16

Objet

Acte notarié - Echange (emprises sises à Bivange, route de Luxembourg)



En séance à Roeser, date qu'en tête.

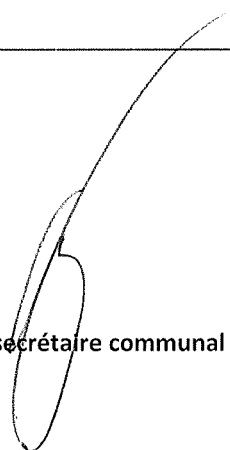
POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 9 avril 2024



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,